



Mère et huissiers : suis-je impliqué?

Par **laorenki**, le **22/11/2010 à 10:14**

Bonjour,
Depuis quelques temps, ma mère a des soucis avec des huissiers concernant un dossier sur un crédit à la consommation. Ma mère a payé pendant quelques temps puis a cessé de régler les traites quand elle a déménagé cet été. Depuis les huissiers la recherche. Cela n'aurait que ça, la question ne se poserait même pas, mais les huissiers me recherche aussi, que cela soit à la mairie de mon village ou à mon travail (je précise qu'ils ont mon numéro de téléphone) concernant le dossier de ma mère.
Suis-je impliqué dans son soucis vis à vis de cet huissier, sachant que je l'ai aidé à régler quelques traites?
Que puis-je faire pour arrêter cet acharnement à mon égard?
Je vous remercie par avance.

Par **Clara**, le **22/11/2010 à 10:22**

Bonjour, non vous n'êtes pas redevable des dettes de votre mère, la seule chose que l'on pourrait vous obliger, c'est à lui verser une aide alimentaire si elle se trouvait dans un besoin tel qu'elle n'aurait plus de quoi vivre.
Ils essaient sûrement de vous retrouver pour que vous leur communiquiez la nouvelle adresse de votre mère mais vous n'êtes pas censé la connaître

Par **mimi493**, le **22/11/2010 à 14:11**

Ne mentez pas en disant ne pas connaître l'adresse de votre mère.
S'ils vous appellent, dites que cette affaire ne vous concerne pas et raccrochez.

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **14:16**

Je ne lui conseille pas de mentir ! Mais il n'est pas censé connaître obligatoirement la nouvelle adresse de sa mère

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **19:27**

oui, mais qu'il ne le dise pas ainsi. C'est idiot de mentir quand on peut s'en passer. ça ne le concerne pas, donc il leur dit, c'est tout.

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **20:06**

Pourquoi insister lourdement !!! Vous êtes sur un ring Mimi ou sur un site, des fois je me demande, tout doux...

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **23:12**

sans commentaire

Par **laorenki**, le **23/11/2010** à **07:56**

En tout cas, je vous remercie toutes deux pour vos messages et j'utiliserai vos conseils à bon escient. Au pire, si je vois qu'ils persistent dans cette voie, je ferai appel à un avocat. Mais je me demande vraiment si ils ont le droit de venir, à la mairie et sur mon lieu de travail déblatérer leurs propos sur le problème de ma mère...

Par **Marion2**, le **23/11/2010** à **08:24**

Bonjour,
Etes-vous sûr que ce sont des huissiers ? J'en doute fortement. Les huissiers n'agissent pas de cette façon.
D'après ce que vous dites, l'attitude de ces personnes me fait penser à une société de recouvrement... C'est tout-à-fait leurs méthodes.
De quand date le dernier impayé de votre mère ?
La prescription est de deux ans.
S'il n'y a pas de titre exécutoire, votre mère n'a pas à rembourser.
Si vous connaissez le nom de cette société, envoyez lui un courrier recommandé AR en leur demandant copie du titre exécutoire (qu'ils n'ont sûrement pas) et vous les mettez en demeure de cesser leurs démarches d'intimidation sous peine d'un dépôt de plainte pour harcèlement.
Bien sûr il faudra que votre mère écrive elle-même cette lettre ou vous l'écrivez et vous la faites signer.

Par **laorenki**, le **23/11/2010 à 13:09**

Et bien oui, ce sont bel et bien des huissiers.rnAprès je ne sais pas de quand date le dernier impayé de ma mère.rnApparemment, c'est un dossier qui date de 7 à 8 ans et ma mère n'a commencé à rembourser qu'il y a 1 an et demi voir 2 à peu près...rnQuant au titre exécutoire, il me semble ne pas en avoir vu...

Par **Marion2**, le **23/11/2010 à 13:31**

[citation]Apparemment, c'est un dossier qui date de 7 à 8 ans et[/citation] ma mère n'a commencé à rembourser qu'il y a 1 an et demi voir 2 à peu près... rn[/citation]rnPourquoi votre mère a t'elle commencé à rembourser ???rnLa dette était prescrite !!!rnQui a délégué ces huissiers pour recouvrer la dette ?rnA quel organisme votre mère a t'elle commencé à rembourser ?rnAvez-vous le nom et l'adresse de ces huissiers ?

Par **laorenki**, le **23/11/2010 à 14:44**

A l'époque j'habitais avec ma mère et je démarrais ma micro-entreprise,un matin un Mr c'est présenté en tant qu'huissier avec un papier sur lequel était écrit le nom des deux organismes auxquels ma mère devait de l'argent (Casino et Médiatis) ainsi que le montant pour chacun d'eux...quasiment 13000€rnJe lui ai dit que c'était moi qui occupais le logement (mon nom sur la boîte aux lettres étant noté), il m'a traité de menteur, à continué sur le fait qu'il allait revenir pour saisir...point barre!rnAprès avoir réfléchi, ma mère à repris contact avec ces huissiers (dont j'ai le nom,adresse et téléphone) et a décidé de verser 200€/Mois pour recouvrir ses dettes.rnSauf qu'elle a arrêté de payer quand nous avons pris une maison séparément (Août dernier) et que n'ayant pas l'adresse de ma mère,ils ont décidés de s'en prendre à moi...